

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°07/AONO/ADC/CIPM/2024 DU 22/03/2024**

**POUR LA REFECTION DE L'ETANCHEITE AU-DESSUS DES SALLES D'EMBARQUEMENT A-32, B-32
ET A-11 DE L'AEROGARE PASSAGERS DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA**

ADDITIF N° 1

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Les dispositions de l'appel d'offres sus cité sont modifiées ainsi qu'il suit :

A- PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES

AU LIEU DE :

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous plis fermé, sous peine de rejet, au Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **porte 0104**, au plus tard le **15/04/2024 à 12 heures**.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le **15/04/2024 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA, siégeant dans le bureau de la Commission sis à l'aérogare passagers de Yaoundé-Nsimalen, **porte 1103**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance ou s'y faire représenter par une personne **dûment mandatée** de leur choix et ayant une parfaite connaissance du dossier dont elle a la charge.

15. Évaluation des offres

Les offres seront évaluées sur la base des critères éliminatoires et essentiels ci-après :

15.1. Critères éliminatoires

- a) Dossier administratif incomplet ou au moins une pièce administrative non conforme au-delà de 48 h (confère RPAO, enveloppe administrative page 30) ;
- b) Dossier financier incomplet (confère RPAO, enveloppe financière page 32) ;
- c) Note technique inférieure à **vingt-deux (22) oui sur vingt-sept (27)** pour l'ensemble des critères essentiels ;
- d) Non-conformité des Caractéristiques techniques par rapport à celles définies dans le CCTP ;
- e) Présence d'une pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- f) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de marché au cours des trois (03) dernières années et de non inscription à la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP (à joindre dans le dossier technique) ;
- g) Absence de renseignement d'un prix unitaire quantifié ;
- h) Refus du soumissionnaire d'accepter les corrections des erreurs arithmétiques de son offre financière ;
- i) Être titulaire d'un contrat en cours d'exécution au sein de la société ADC S.A, avec des performances peu satisfaisantes et ayant déjà fait l'objet d'une mise en demeure ou d'un constat de défaillance

B. PIÈCE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

ANNEXE AU RPAO : GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

N°	DESIGNATION	NOTATION
A- CRITERES ELIMINATOIRES		
	Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes.	
a)	Dossier administratif incomplet ou au moins une pièce administrative non conforme (confère RPAO, enveloppe administrative page 30) ;	
b)	Dossier financier incomplet (confère RPAO, enveloppe financière page 32) ;	
c)	Note technique inférieure à vingt-deux (22) oui sur vingt-sept (27) pour l'ensemble des critères essentiels ;	
d)	Non-conformité de certaines Caractéristiques techniques par rapport à celles définies dans le CCTP ;	
e)	Présence d'une pièce falsifiée ou fausse déclaration ;	
f)	Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de marché au cours des trois (03) dernières années et de non inscription à la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP (à joindre dans le dossier technique) ;	
g)	Absence de renseignement d'un prix unitaire quantifié ;	
h)	Refus du soumissionnaire d'accepter les corrections des erreurs arithmétiques de son offre financière ;	
i)	Être titulaire d'un contrat en cours d'exécution au sein de la société ADC S.A, avec des performances peu satisfaisantes et ayant déjà fait l'objet d'une mise en demeure ou d'un constat de défaillance.	

B. CRITERES ESSENTIELS

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères essentiels ci-dessous :

	DESIGNATION		
1	Références en travaux d'étanchéité <ul style="list-style-type: none"> Justifier d'un chiffre d'affaires deux cent cinquante (250) millions au moins en travaux d'étanchéité de bâtiments ou des toitures terrasses au cours des dix (10) dernières années ; Justifier d'au moins 1200 m² d'étanchéité de toiture terrasse de bâtiments réalisés en milieu aéroportuaire ou dans un ERP au cours des trois (03) dernières années. 	Oui	Non
2	Moyens matériels à déployer sur le chantier <ul style="list-style-type: none"> Un véhicule utilitaire au moins Deux (02) échelles télescopiques d'une hauteur minimale de 3m Logistique pour travaux d'étanchéité (chalumeaux, gaz) Petit matériels (rouleaux de peinture, pinceaux, grattoir etc...) Moyens de protection et de sécurité du personnel (tenues, casques et chaussures de sécurité). 	Oui	Non
	N.B : Joindre les copies certifiées des cartes grises des engins roulants ou contrat de location et les factures d'acquisition pour les autres.		
3	Personnel d'encadrement : Le personnel à fournir pour le projet devra avoir au moins les qualifications et expérience justifiées par leur CV, les copies certifiées conforme de leur diplôme et de l'attestation de présentation de l'original du diplôme signés par une autorité administrative, une attestation de disponibilité irrévocable cosignée par le gérant de l'entreprise. Tout expert n'ayant pas le diplôme requis recevra la note Zéro sur l'ensemble de la notation.		
3.1	Conducteur des travaux : Ingénieur des travaux de génie Civil (BAC+3) ayant au moins sept (07) ans d'expérience professionnelle inscrit à l'ONIGC. <ul style="list-style-type: none"> Présentation du CV daté et signé justifiant de l'expérience attendue, attestation de disponibilité irrévocable, copie certifiée du diplôme et attestation de présentation de l'original du diplôme datant de moins de trois mois et attestation d'inscription à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil.; Avoir participé à au moins trois (03) projets d'étanchéité de bâtiments au cours des cinq (05) dernières années. Avoir participé comme Conducteur des travaux à au moins deux (02) projets d'étanchéité de toiture terrasse de bâtiments au cours des cinq (05) dernières années. 	Oui	Non
3.2	Chef de Chantier (Technicien supérieur de génie civile BAC+2 ayant au moins 05 ans d'expérience) <ul style="list-style-type: none"> Présentation du CV daté et signé justifiant l'expérience attendue, copie certifiée du diplôme et attestation de présentation de l'original du diplôme datant de moins de trois mois ; 	Oui	Non

N°	DESIGNATION	NOTATION	
	b- Avoir participé à au moins trois (03) projets d'étanchéité de bâtiments au cours des cinq (05) dernières années. c- Avoir participé comme Chef Chantier à au moins deux (02) projets d'étanchéité de toiture terrasse de bâtiments au cours des cinq (05) dernières années.	Oui	Non
3.3	Responsable QHSE (Technicien supérieur en QHSE (BACC+2) avec au moins trois (03) ans d'expérience) : a- Présentation du CV daté et signé justifiant l'expérience attendue, copie certifiée du diplôme et attestation de présentation de l'original du diplôme datant de moins de trois mois ; b- Avoir participé comme Responsable QHSE à au moins deux (02) projets d'étanchéité de toiture terrasse de bâtiments au cours des trois (03) dernières années	Oui	Non
4	Note Méthodologique a- Pertinence dans l'organisation et ordonnancement des tâches; b- Plan d'Assurance Qualité du respect des clauses environnementales et des clauses en vigueur à l'Aéroport en matière de sûreté et de sécurité; c- Plan de mise en œuvre pour approvisionnement du chantier; d- Conformité du planning avec le délai d'exécution des travaux;	Oui	Non
5	DOCUMENTATIONS TECHNIQUES a- Production des fiches techniques des différents produit d'étanchéité à mettre en œuvre conformes au CCTP et au DAO en couleurs sur tous les exemplaires ; b- Produire un agrément, une autorisation du fabricant et/ou une certification dans les travaux d'étanchéité.	OUI	NON
6	Capacité financière - Présentation d'une attestation de capacité financière d'autofinancement de vingt-quatre (24) millions de FCFA délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des finances ou les bilans certifiés des trois (03) derniers exercices faisant ressortir une capacité d'autofinancement de vingt-quatre (24) millions de FCFA.	Oui	Non
7	Preuves d'acceptation des conditions du marché a- CCAP paraphé à chaque page, signé, daté et cacheté à la dernière page avec la mention « lu et accepté » ; b- CCTP paraphé à chaque page, signé, daté et cacheté à la dernière page avec la mention « lu et accepté » .	Oui	Non
8	Attestation de visite de site Présentation de l'attestation de visite de site	Oui	Non
9	Présentation des offres a- Bonne présentation des documents (clarté, suivi de l'ordre des pièces prescrites). b- Intercalaires en couleur pour séparer les chapitres et les onglets pour les sous chapitres.	Oui	Non

Pour être qualifiée, une offre technique doit avoir au moins vingt-deux (22) oui sur vingt-sept (27).

➤ Évaluation des offres financières

Seules seront analysées les propositions financières des soumissionnaires dont les offres techniques auront obtenu au moins vingt-deux (22) oui sur vingt-sept (27).

LIRE PLUTOT :

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous plis fermé, sous peine de rejet, au Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, porte 0104, au plus tard le 18/04/2024 à 12 heures.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le 18/04/2024 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA, siégeant dans le bureau de la Commission sis à l'aérogare passagers de Yaoundé-Nsimalen, porte 1103.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix et ayant une parfaite connaissance du dossier dont elle a la charge.

15. Évaluation des offres

Les offres seront évaluées sur la base des critères éliminatoires et essentiels ci-après :

15.2. Critères éliminatoires

- a) Dossier administratif incomplet ou au moins une pièce administrative non conforme au-delà de 48 h (confère RPAO, enveloppe administrative page 30) ;
- b) Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- c) Dossier financier incomplet (confère RPAO, enveloppe financière page 32) ;
- d) Note technique inférieure à **vingt-deux (22) oui sur vingt-huit (28)** pour l'ensemble des critères essentiels ;
- e) Non-conformité des caractéristiques techniques des produits par rapport à celles définies dans le CCTP ;
- f) Présence d'une pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- g) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de marché au cours des trois (03) dernières années et de non inscription à la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP (à joindre dans le dossier technique) ;
- h) Absence de renseignement d'un prix unitaire quantifié ;
- i) Refus du soumissionnaire d'accepter les corrections des erreurs arithmétiques de son offre financière ;
- j) Être titulaire d'un contrat en cours d'exécution au sein de la société ADC S.A, avec des performances peu satisfaisantes et ayant déjà fait l'objet d'une mise en demeure ou d'un constat de défaillance.

B. PIÈCE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

ANNEXE AU RPAO : GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

N°	DESIGNATION	NOTATION
A- CRITERES ELIMINATOIRES		
	Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes.	
a)	Dossier administratif incomplet ou au moins une pièce administrative non conforme (confère RPAO, enveloppe administrative page 30) ;	
b)	Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;	
c)	Dossier financier incomplet (confère RPAO, enveloppe financière page 32) ;	
d)	Note technique inférieure à vingt-deux (22) oui sur vingt-huit (28) pour l'ensemble des critères essentiels ;	
e)	Non-conformité des caractéristiques techniques des produits par rapport à celles définies dans le CCTP ;	
f)	Présence d'une pièce falsifiée ou fausse déclaration ;	
g)	Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de marché au cours des trois (03) dernières années et de non inscription à la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP (à joindre dans le dossier technique) ;	
h)	Absence de renseignement d'un prix unitaire quantifié ;	
i)	Refus du soumissionnaire d'accepter les corrections des erreurs arithmétiques de son offre financière ;	
j)	Être titulaire d'un contrat en cours d'exécution au sein de la société ADC S.A, avec des performances peu satisfaisantes et ayant déjà fait l'objet d'une mise en demeure ou d'un constat de défaillance.	

B. CRITERES ESSENTIELS

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères essentiels ci-dessous :

	DESIGNATION		
1	Références en travaux d'étanchéité		
	<ul style="list-style-type: none"> • Justifier d'un chiffre d'affaires deux cent cinquante (250) millions au moins en travaux d'étanchéité de bâtiments ou des toitures terrasses au cours des dix (10) dernières années ; • Justifier d'au moins 1200 m² d'étanchéité de toiture terrasse de bâtiments réalisés en milieu aéroportuaire ou dans un ERP au cours des trois (03) dernières années. 	Oui	Non
2	Moyens matériels à déployer sur le chantier		
	<ul style="list-style-type: none"> • Un véhicule utilitaire au moins • Deux (02) échelles télescopiques d'une hauteur minimale de 3m • Logistique pour travaux d'étanchéité (chalumeaux, gaz) • Petit matériels (rouleaux de peinture, pinceaux, grattoir etc...) • Moyens de protection et de sécurité du personnel (tenues, casques et chaussures de sécurité). 	Oui	Non

N°	DESIGNATION	NOTATION	
	N.B : Joindre les copies certifiées des cartes grises des engins roulants ou contrat de location et les factures d'acquisition pour les autres.		
3	Personnel d'encadrement : Le personnel à fournir pour le projet devra avoir au moins les qualifications et expérience justifiées par leur CV, les copies certifiées conforme de leur diplôme et de l'attestation de présentation de l'original du diplôme signés par une autorité administrative, une attestation de disponibilité irrévocable cosignée par le gérant de l'entreprise. Tout expert n'ayant pas le diplôme requis recevra la note Zéro sur l'ensemble de la notation.		
3.1	Conducteur des travaux : Ingénieur des travaux de génie Civil (BAC+3) ayant au moins sept (07) ans d'expérience professionnelle inscrit à l'ONIGC. a- Présentation du CV daté et signé justifiant de l'expérience attendue, attestation de disponibilité irrévocable, copie certifiée du diplôme et attestation de présentation de l'original du diplôme datant de moins de trois mois et attestation d'inscription à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil.; b- Avoir participé à au moins trois (03) projets d'étanchéité de bâtiments au cours des cinq (05) dernières années. c- Avoir participé comme Conducteur des travaux à au moins deux (02) projets d'étanchéité de toiture terrasse de bâtiments au cours des cinq (05) dernières années.	Oui	Non
3.2	Chef de Chantier (Technicien supérieur de génie civile BAC+2 ayant au moins 05 ans d'expérience) a- Présentation du CV daté et signé justifiant l'expérience attendue, copie certifiée du diplôme et attestation de présentation de l'original du diplôme datant de moins de trois mois ; b- Avoir participé à au moins trois (03) projets d'étanchéité de bâtiments au cours des cinq (05) dernières années. c- Avoir participé comme Chef Chantier à au moins deux (02) projets d'étanchéité de toiture terrasse de bâtiments au cours des cinq (05) dernières années.	Oui	Non
3.3	Responsable QHSE (Technicien supérieur en QHSE (BACC+2) avec au moins trois (03) ans d'expérience) ; a- Présentation du CV daté et signé justifiant l'expérience attendue, copie certifiée du diplôme et attestation de présentation de l'original du diplôme datant de moins de trois mois ; b- Avoir participé comme Responsable QHSE à au moins deux (02) projets d'étanchéité de toiture terrasse de bâtiments au cours des trois (03) dernières années	Oui	Non
4	Note Méthodologique a- Pertinence dans l'organisation et ordonnancement des tâches; b- Plan d'Assurance Qualité du respect des clauses environnementales et des clauses en vigueur à l'Aéroport en matière de sûreté et de sécurité; c- Plan de mise en œuvre pour approvisionnement du chantier; d- Conformité du planning avec le délai d'exécution des travaux;	Oui Oui Oui Oui	Non Non Non Non
5	DOCUMENTATIONS TECHNIQUES a- Production des fiches techniques des différents produits d'étanchéité à mettre en œuvre conformes au CCTP en couleurs sur tous les exemplaires ; b- Produire un agrément, une autorisation du fabricant ; c- Présentation d'une certification ISO 9001-2015 du fabricant du produit dans les travaux d'étanchéité.	Oui Oui Oui	non non non
6	Capacité financière - Présentation d'une attestation de capacité financière d'autofinancement de vingt-quatre (24) millions de FCFA délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des finances ou les bilans certifiés des trois (03) derniers exercices faisant ressortir une capacité d'autofinancement de vingt-quatre (24) millions de FCFA.	Oui	Non
7	Preuves d'acceptation des conditions du marché a- CCAP paraphé à chaque page, signé, daté et cacheté à la dernière page avec la mention « lu et accepté » ; b- CCTP paraphé à chaque page, signé, daté et cacheté à la dernière page avec la mention « lu et accepté ».	Oui Oui	Non Non
8	Attestation de visite de site Présentation de l'attestation de visite de site	Oui	Non
9	Présentation des offres a- Bonne présentation des documents (clarté, suivi de l'ordre des pièces prescrites). b- Intercalaires en couleur pour séparer les chapitres et les onglets pour les sous chapitres.	Oui Oui	Non Non

Pour être qualifiée, une offre technique doit avoir au moins vingt-deux (22) oui sur vingt-huit (28).

➤ Évaluation des offres financières

Seules seront analysées les propositions financières des soumissionnaires dont les offres techniques auront obtenu au moins vingt-deux (22) oui sur vingt-huit (28).

Le reste sans changement.



Ampliations

- MINMAP (pour information)
- ARMP (pour information)
- Conseil d'Administration (pour information) ;
- Président CIPM (pour information) ;
- DM (pour information) ;
- DX.DLA (pour affichage) ;
- DG.M (pour archivage) ;
- Service du Courier (pour affichage) ;
- Site internet ADC SA (www.adcsa.aero).

OPEN CALL FOR TENDERS

No 07/AONO/ADC/CIPM/2024 OF 22/03/2024

FOR REPROOFING THE WATERPROOFING ABOVE BOARDING ROOMS A-32, B-32 AND A-11 OF THE PASSENGER TERMINAL AT DOUALA INTERNATIONAL AIRPORT.

ADDITIVE N° 1

The Director General of Aéroports Du Cameroun S.A communicates :

The dispositions of the Open National Call for Tenders are modified as follows :

A- ITEM N° 1 : TENDER NOTICE

INSTEAD OF :

10. Submission of bids

Each bid drafted in English or French, in **seven (7) copies**, including **the original copy and six (6) copies** labelled as such, shall be submitted under sealed envelopes, under pain of rejection, to the Department of Administrative Management of Contracts of Aéroports Du Cameroun S.A, no later than **15/04/2024 at 12 o'clock**.

13. Opening of bids

The opening of administrative, technical and financial bids shall take place on **15/04/2024 at 1pm**, by the Internal Tenders' Board of Aéroports Du Cameroun S.A, sitting in the Tenders Board Office situated at the Yaoundé-Nsimalen Passenger Terminal, **Room 1103**.

Only bidders may take part in this session, or they may be represented by a duly mandated person of their choice, with a perfect knowledge of their bids.

15. Evaluation of bids

The bids shall be evaluated on the basis of the following eliminatory and essential criteria:

15.1 Eliminatory criteria

- a) Incomplete administrative file (Cf. RPAO, administrative envelope, page 30);
- b) Incomplete financial file (Cf. RPAO, envelope C, page 32);
- c) A number of 'YES' less than **twenty-four (24) on thirty (30)** for all essential criteria;
- d) Non-compliance of technical characteristics with those defined in the CCTP;
- e) Production of a falsified document or false declaration;
- f) Absence of declaration on honour of non-abandonment of contract for the past three (03) years and non-appearance on the list of failing companies established by the MINMAP, to be attached in the technical file);
- g) Absence of a quantified unit price;
- h) Bidder's refusal to accept corrections to arithmetic errors in its financial offer;
- i) Be the holder of a contract currently being executed within the company ADC S.A, with unsatisfactory performance and having already been the subject of a formal notice or report of failure.

READ :

10. Submission of bids

Each bid drafted in English or French, in **seven (7) copies**, including **the original copy and six (6) copies** labelled as such, shall be submitted under sealed envelopes, under pain of rejection, to the Department of Administrative Management of Contracts of Aéroports Du Cameroun S.A, no later than **18/04/2024 at 12 o'clock**.

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital de 436 000 000 Fcfa
Immatriculée au RCCM sous le numéro RC 95F0018, sise à l'Aéroport International de Yaoundé - Nsimalen.
B.P. 13615 Yaoundé Tél. : (237) 222 23 36 02 – 222 23 45 21 – Fax : (237) 222 23 45 20
Web : www.adcsa.aero-E-mail : adcsa@adcsa.aero

14. Opening of bids

The opening of administrative, technical and financial bids shall take place on **18/04/2024 at 1pm**, by the Internal Tenders' Board of Aéroports Du Cameroun S.A, sitting in the Tenders Board Office situated at the Yaoundé-Nsimalen Passenger Terminal, **Room 1103**.

Only bidders may take part in this session, or they may be represented by a duly mandated person of their choice, with a perfect knowledge of their bids.

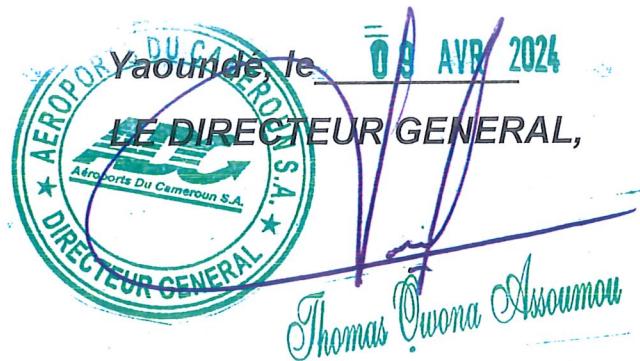
15. Evaluation of bids

The bids shall be evaluated on the basis of the following eliminatory and essential criteria:

15.1 Eliminatory criteria

- a) Incomplete administrative file (Cf. RPAO, administrative envelope, page 30);
- b) Absence of bid bond at the opening of tenders;
- c) Incomplete financial file (Cf. RPAO, envelope C, page 32);
- d) A number of 'YES' less than **twenty-two (22) on twenty-eight (28)** for all essential criteria;
- e) Non-compliance of technical characteristics with those defined in the CCTP;
- f) Production of a falsified document or false declaration;
- g) Absence of declaration on honour of non-abandonment of contract for the past three (03) years and non-appearance on the list of failing companies established by the MINMAP, to be attached in the technical file);
- h) Absence of a quantified unit price;
- i) Bidder's refusal to accept corrections to arithmetic errors in its financial offer;
- j) Be the holder of a contract currently being executed within the company ADC S.A, with unsatisfactory performance and having already been the subject of a formal notice or report of failure.

the rest without change.



Ampliations

- MINMAP (pour information)
- ARMP (pour information)
- Conseil d'Administration (pour information) ;
- Président CIPM (pour information) ;
- DM (pour information) ;
- DX.DLA (pour affichage) ;
- DG.M (pour archivage) ;
- Service du Courrier (pour affichage) ;
- Site internet ADC SA (www.adcsa.aero).